

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
**Dépôt d'une**  
**autorisation**  
**d'urbanisme**  
**Permis**  
**d'aménager de la**  
**zone d'activité de**  
**Lou Chausse**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 30 mai 2022**

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 21

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
20 mai 2022

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
13 juin 2022

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le  
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaient présents** : MM. Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président Mme Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

**Etaient représentés** : Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Benoît VALARIER), MM. David FOLCHER (Philippe MARTIN), Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Aurélie MAILLOLS (Elizabeth MINET-TRENEULE), Conseillers Communautaires.

**Etaient absents** : MM. Laurent SUAOU Président, Vincent MARTIN.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Stéphanie PASI ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAOU Président a ouvert la séance.

Monsieur Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président expose :

La procédure réglementaire d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les projets intercommunaux requiert une autorisation préalable de dépôt donnée par le Conseil Communautaire au Président.

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer la demande suivante :

<b>Nature de la demande</b>	<b>Projet concerné</b>	<b>Lieu</b>
Permis d'aménager	Réalisation d'une zone d'activité au lieu-dit Lou Chaousse	Commune de Mende Parcelle BP 856

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 24 voix pour et 2 abstentions **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 31 mai 2022  
Le Président,  
Laurent SUAU